

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur GHOBERT Didier demeurant Avenue Molière 59 à 1300 WAVRE.

Le terrain concerné est situé Avenue Molière, 59 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°69Z3.

Le projet consiste en la régularisation de l'aménagement d'une aire de manœuvre et de chargement ainsi que la création d'une rampe pour PMR et le placement d'une palissade de 2 mètres de haut.

La demande concerne la régularisation de modifications sensibles du relief du sol présentant les caractéristiques suivantes :

- modifications de maximum 60cm par rapport au niveau naturel du sol et à minimum 10cm de la limite parcellaire avec le n°61 ;
- en partie avant et latérale gauche de la parcelle ;
- délimitées, en partie avant et latérale gauche, par des L en béton de 75cm de haut dépassant de maximum 70cm par rapport au niveau naturel du sol ;
- nécessaires à l'aménagement de zones de parcage pour rendre accessible l'habitation aux pmr ;
- couvertes de klinkers sur stabilisé ;
- accompagnées de la mise en œuvre d'une palissade de 2m de haut à 10cm de la limite parcellaire avec le n°61.

Le projet s'écarte des prescriptions suivantes du permis d'urbanisation : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation : écarts aux prescriptions suivantes du lotissement :

- 6.1.5. 1° Sauf accord entre riverains, le terrain naturel ne pourra être modifié tant en remblais qu'en déblais, à moins de 0,50m des limites : les modifications ont été réalisées à 10cm de la limite parcellaire ;
- 6.1.5 5° Les demandes de permis de bâtir renseigneront obligatoirement avec précision, sur base d'un levé altimétrique des dispositions détaillées prises relatives aux aménagements précités avec indication des matériaux choisis exclusivement parmi les suivants : billes de chemin de fer, bois traité, terre cuite: des L en béton ont été mis en œuvre ;

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame Gillemann), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} au 30 août 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 25 juillet 2019